

#5 Les déchets et les nuisibles

INFO PRÉVENTION



Chaque année, un foyer génère en moyenne près de 5 tonnes de déchets. Une gestion rigoureuse est essentielle pour préserver la propreté des résidences et éviter l'apparition de nuisibles.

Les risques pour tous

Les mauvaises habitudes en matière d'hygiène et de tri des déchets ont des répercussions directes sur la vie de l'immeuble.

Elles favorisent la prolifération de nuisibles et augmentent les risques sanitaires liés aux bactéries, allergies ou maladies. Un non respect du tri peut également provoquer le bouchage des canalisations et le dysfonctionnement des vide-ordures.

Locataires, ce qu'il faut faire

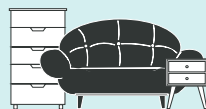
Les déchets



Mettre les déchets dans des sacs bien fermés et les déposer uniquement dans les conteneurs prévus à cet effet.

Refermer le couvercle pour que les rongeurs ne soient pas attirés.

Les encombrants



Déposer les encombrants aux endroits, aux jours et horaires prévus.

Rapprochez vous de votre gardien ou votre agence pour connaître le planning.

Dans le logement



- Garder le logement propre, surtout la cuisine, afin de limiter les restes alimentaires qui attirent les nuisibles.

- Sortir les poubelles régulièrement, pour éviter la prolifération des nuisibles.

Dans les parties communes



- Garder les locaux communs (hall, couloirs, caves, locaux poubelles) propres et respecter le travail du gardien et du personnel d'entretien.

- Garder l'accès aux caves et aux couloirs dégagés pour limiter les endroits où les nuisibles peuvent se cacher.

Le tri des déchets

Le tri des déchets permet de donner une seconde vie à une grande partie de ce que nous jetons. Ainsi, vous facilitez leur recyclage et leur transformation en nouvelles matières ou en énergie.



■ **Emballages recyclables**

Plastique, carton, métal...

■ **Verre**

Bouteilles, pots, bocaux...

■ **Déchets non recyclables**

Restes alimentaires, mouchoirs, etc.

■ **Encombrants – Objets volumineux**

Matelas, sommiers, canapés, meubles... À sortir uniquement le jour de la collecte prévue.

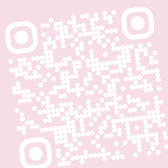
■ **Déchèterie – Déchets spécifiques**

Peintures, appareils électriques/électroménagers, piles, huile de cuisson, produits dangereux...

■ **Déchets alimentaires**

Le Territoire du GOSB déploie progressivement des abris bacs dans les quartiers pour collecter vos déchets alimentaires.

La collecte et le traitement des déchets sont assurés par le Territoire du Grand Orly Seine Bièvre (GOSB), pour plus d'infos :



Si vous constatez la présence d'insectes ou de rongeurs dans votre logement ou dans les parties communes, contactez au plus vite votre gardien.ne ou votre agent d'accueil afin de programmer une intervention.

Un mauvais geste peut rapidement impacter l'ensemble de l'immeuble

Locataires, ce qu'il ne faut pas faire



Jeter des serviettes, couches, lingettes ou nourriture dans les toilettes, ce qui bouche les canalisations



Jeter de la nourriture directement dans les conteneurs pour déchets non recyclables, sans la mettre dans un sac fermé



Jeter l'huile alimentaire dans les évier ou les canalisations



Jeter des débris par la fenêtre ou sur les espaces extérieurs



Nourrir les rats et les pigeons

Article L1311-2
Code de la santé publique



Entreposer les déchets dans le hall



Laisser de la nourriture à l'air libre ou des déchets au sol

L'effort de chacun permet de préserver la santé, la sécurité et le bien-être de tous.

Ce que fait Valdevy

Les nuisibles

Valdevy agit toute l'année pour prévenir et traiter les nuisibles :



Désinsectisation
préventive des logements
1 fois par an



Désinsectisation préventive et
curative des parties communes
1 fois par trimestre



Nettoyage et désinfection
des colonnes vide-ordures et
locaux poubelles



Dératisation et désourisation des
parties communes et locaux techniques
6 interventions par an



Désinsectisation curative des logements
ou traitement curatif des punaises de lit
à la demande du locataire

En cas de présence de nuisibles, rapprochez-vous directement de votre gardien afin qu'une intervention soit réalisée. Ces prestations sont prises en charge par Valdevy.

Les encombrants

Les encombrants sont collectés par le Territoire GOSB une fois par semaine, à un jour précis selon votre résidence. Pour faciliter cette collecte, Valdevy met en place des lieux de dépôt pour vos encombrants.

■ **Vitry-sur-Seine** : Les encombrants doivent être déposés devant les locaux dédiés ou aux pieds d'immeuble la veille au soir.

■ **Arcueil, Cachan, Gentilly, Villejuif** : Les dépôts doivent être effectués dans les lieux de collecte dédiés ou dans les locaux encombrants mis à disposition.

Le jour et le lieu de dépôt dépendent de votre ville et de votre résidence. Rapprochez-vous de votre agence, gardien ou de votre chargé d'accueil.

Le nettoyage

Valdevy est en charge de l'organisation du nettoyage des parties communes.

Selon les sites, sont nettoyés une à plusieurs fois par semaine :

- Les halls d'entrée
- Les couloirs
- Les paliers
- Les cages d'escalier
- Les ascenseurs
- Les locaux poubelle
- Les conteneurs

Une à plusieurs fois par trimestre :

- Les vitres



Une à plusieurs fois par an :

- Les parkings
- Les gaines techniques
- Le décapage des sols

L'entretien des parties communes est effectué par les personnels de proximité, ainsi que par des prestataires mandatés par Valdevy.

La fréquence des prestations peut varier selon les agences et les résidences. Lorsque cela s'avère nécessaire, un sur-entretien est mis en place.

72 % des locataires se déclarent satisfaits de la gestion des déchets dans leur résidences.

Selon l'enquête annuelle de satisfaction 2025



Les gestes du quotidien ont un impact direct sur la propreté et le bon fonctionnement des installations.

Ensemble, veillons à préserver des résidences agréables et respectueuses de tous.